



UNIVERSITÉ POPULAIRE de SOLOGNE

Charte de l'Université Populaire de Sologne

Préambule

Une université populaire est un organisme d'éducation populaire. Elle vise la transmission de savoirs théoriques et pratiques à destination de tout public. L'Université Populaire de Sologne est un cycle de conférences, de débats et d'ateliers thématiques. Proposée sous formes d'événements mensuels et ponctuels, elle est entièrement libre et gratuite. Elle a pour objectif la diffusion et la transmission des connaissances auprès du grand public, sans aucune discrimination, de quelque nature qu'elle soit.

Valeurs

Les valeurs de l'Université Populaire de Sologne sont :

- La reconnaissance de l'égalité en droit de tous les savoirs ;
- La reconnaissance de l'égalité en droit de toutes les personnes humaines et animales ;
- Le respect de la divergence d'opinions ;
- La non-discrimination de l'orientation sexuelle ou religieuse de chacun.e ;
- La curiosité pour les savoirs, compétences et expériences d'autrui ;
- La communication non violente ;

Actions

L'Université Populaire de Sologne propose une action formative tout au long du calendrier scolaire/universitaire et dont la thématique est modifiée tous les ans. Cette organisation permet un double objectif :

- Approfondissement : une seule thématique spécifique sera étudiée durant l'année en cours ;
- Diversification : le changement de thématique en fin de chaque année permet de varier les domaines de connaissance.

L'Université Populaire de Sologne fonctionne à partir de deux types d'événements :

- Un événement annuel de deux jours qui, sous forme de colloque populaire (conférences, table-rondes, débats, ateliers), lance la thématique annuelle ;
- Des séances mensuelles, intitulées « Cafés populaires » qui, sous forme d'ateliers, de table-rondes ou de débats, approfondissent différents aspects de la thématique annuelle.

Engagement¹

Nous, organisateurs de l'Université Populaire de Sologne, nous engageons à :

- faire vivre l'université populaire : propositions de cycles, recherche active de participants et d'intervenants, participer à l'organisation des cycles ;
- respecter la charte ;
- faire adhérer les intervenants et les participants à cette charte ;
- faire en sorte que chacun, venant pour apprendre, se sente à sa place dans les cours de l'université populaire.

Nous, intervenants à l'Université Populaire de Sologne, nous engageons à :

- respecter l'esprit de l'université populaire en proposant des cours de qualité et accessibles pédagogiquement ;
- ne pas défendre d'idées personnelles au travers de nos interventions et le cas échéant clarifier explicitement ce qui relève du parti-pris (courant de pensée, filiation,...) ;
- partager nos connaissances en contribuant à la mise en ligne de supports de cours ou de compte-rendus validés sur le site de l'université populaire.

Nous, participants à l'Université Populaire de Sologne, nous engageons à :

- accepter la diversité des connaissances des autres participants ;
- être assidus aux cycles auxquels nous nous sommes inscrits pour favoriser une réelle progression entre les cours ;
- partager nos connaissances ainsi acquises à travers des actions, décidées librement (compte-rendus écrits, émissions radio, animation de débats, commentaires sur le site, etc.).

Adoptée à Clémont, le 17 décembre 2019.

Date et Signature, précédées de la mention « Lue et approuvée »

¹ Cette section est reprise de la Charte de l'Université Populaire Sud Deux-Sèvres, consultable sur <http://upsud79.paysmellois.org/>